

HUFFPOST

Les Mennesson scandalisés par le revote de l'amendement sur la GPA

Le couple Mennesson a obtenu la reconnaissance de leurs filles nées par GPA en Californie. Il réclame l'ouverture de ce droit pour toutes les familles concernées.

Par [Lucie Hennequin](#), [Pierre Tremblay](#)

04/10/2019 17:51 CEST



FAMILLE - "Nos enfants ne sont plus des fantômes. Ce sont nos enfants, légalement parlant", a réagi Dominique Mennesson, devant la presse au palais de justice de Paris, *comme vous pouvez le voir dans la vidéo en tête d'article*. La Cour de cassation a [validé vendredi 4](#)

[octobre l'entière transcription en droit français](#) des actes de naissance de deux jumelles nées par GPA en Californie il y a 19 ans, une décision taillée sur mesure pour le “cas particulier” de la famille Mennesson, devenue emblématique.

Une décision qui, selon le couple, est en contradiction avec [la polémique qui a agité l'Assemblée nationale](#) jeudi 3 octobre lors des débats sur la Bioéthique. Lors de l'examen de l'article 5 du projet de loi, un amendement a provoqué un tollé. Porté par le rapporteur du projet de loi Jean-Louis Touraine, il visait à reconnaître la filiation des parents d'enfants nés d'une [GPA](#) à l'étranger.

Contradictions du gouvernement

Contre toute attente, l'amendement a été adopté dans l'hémicycle malgré l'avis défavorable du gouvernement. La ministre de la justice [Nicole Belloubet](#) a déclaré immédiatement que l'amendement serait revoté pour pouvoir l'écarter de la future loi. Une position qui, pour le couple Mennesson, est en totale contradiction avec la promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

“Il a promis que tous les enfants seraient reconnus, et ce n'est pas le cas avec cet amendement qui est remis en cause, a dénoncé Sylvie Mennesson au micro du *HuffPost*. Il faut laisser travailler le Parlement: il a voté, il a voté.” Le couple a également condamné les propos de certains députés de l'opposition, qui ont agité la menace de la légalisation de la GPA en France.

“Il ne s'agit pas de légaliser la GPA, il s'agit juste d'appliquer une [décision de la Cour Européenne des droits de l'Homme \(CEDH\)](#) qui dit qu'il faut reconnaître tous les enfants, s'est agacé Dominique Mennesson. Cet amendement s'y employait.” Le couple s'est présenté au tribunal avec ses deux filles qui ont aujourd'hui 19 ans.

“Mère d'intention”

Si la reconnaissance de la paternité de Dominique Mennesson, père biologique, était acquise, ce dossier posait la question du statut en droit français de la “mère d'intention”, qui a désiré et élevé les enfants, mais n'en a pas accouché.

Jusqu'à présent, la jurisprudence de la Cour de cassation ne permettait pas une telle transcription des actes de naissance, s'agissant de la “mère d'intention”, préconisant la solution de l'adoption.

La Cour a pris cette décision “en l'absence d'autre voie” préservant l'intérêt supérieur de ces jeunes femmes : la solution de l'adoption n'est pas satisfaisante, notamment “au regard du temps écoulé depuis la concrétisation du lien entre les enfants et la mère d'intention”, explique-t-elle dans son arrêt.

Quant à la solution de la “possession d'état” que permet le code civil, qu'avaient proposée les Mennesson, elle ne présente pas de “sécurité juridique suffisante”, selon la Cour. Le gouvernement avait indiqué être “suspendu” à sa décision pour clarifier l'état du droit pour les enfants nés à l'étranger d'une mère porteuse.